



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **jeudi 21 août 2014**, à 20 heures, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup.

**APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ**

Sont présents :

BASTILLE, Louis-Marie	Saint-Modeste
BÉRUBÉ, Claire	Saint-Arsène
CARON, Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
CÔTÉ, Renald	Saint-Épiphane
COUTURE, Gilles	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
DARIS, Ghislaine	Cacouna
DIONNE, Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FRASER, Léopold	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
GAMACHE, Gaétan	Rivière-du-Loup
MORE, Vincent	Notre-Dame-du-Portage
NADEAU, Michel	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont aussi présents :

DUVAL, Raymond	directeur général et secrétaire-trésorier
MIMEAULT, Linda	adjointe à la direction

Est absente :

THÉRIAULT, Ursule	L'Isle-Verte
-------------------	--------------

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 heures.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les ajustements apportés et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2014 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (10 MINUTES)**
- 5. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

5.1. Enerfin Québec inc.

2014-08-299-C



- 5.2. Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
- 5.3. Ministère des Transports
- 5.4. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

**6. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

- 6.1. Autorisation de virements budgétaires
- 6.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 6.3. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 6.4. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

**7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 8.1. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
- 8.2. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 8.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole
  - 8.3.1. Demande d'appui de la municipalité de L'Isle-Verte pour l'implantation future d'un commerce (camping) en zone agricole provinciale
- 8.4. Autorisation de participation au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec du 8 au 10 octobre 2014 à Saguenay
- 8.5. Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement visant à modifier le nombre de membres du comité consultatif agricole

**9. GESTION DES COURS D'EAU ET DES BASSINS VERSANTS**

- 9.1. Autorisation de procéder à des travaux d'entretien sur le cours d'eau Beaulieu et la branche Guay à Cacouna
- 9.2. Sélection d'une soumission pour les travaux d'entretien sur le cours d'eau Beaulieu et la branche Guay à Cacouna
- 9.3. Sélection d'une soumission pour les travaux de réfection du système d'évacuation de l'aboteau du Portage à Notre-Dame-du-Portage
- 9.4. Sélection d'une soumission pour les travaux d'entretien des branches 8 et 9 du cours d'eau Petite rivière à Saint-Épiphan
- 9.5. Sélection d'une soumission pour les travaux d'entretien de la branche Ruisseau blanc du cours d'eau du Ruisseau noir à Saint-Arsène
- 9.6. Délivrance de permis d'intervention dans les cours d'eau de classe A

**10. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES**

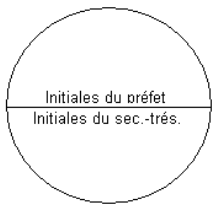
- 10.1. Rapport sur les droits réclamés auprès des exploitants de carrières et sablières entre le 1er janvier et le 31 mai 2014 et distribution éventuelle des sommes à percevoir

**11. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- 11.1. Autorisation de signature d'un contrat de travail pour un animateur pour la mobilisation des parents, comité Harmonisation des services moins 9 mois/5 ans

**12. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTES POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC**

- 12.1. Nomination de membres au sein du comité d'analyse du Pacte rural



- 13. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**
  - 13.1. Nomination des représentants et mandataires de la MRC au sein de la SÉMER
- 14. RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 17 JUILLET 2014**
- 15. ÉVALUATION MUNICIPALE**
  - 15.1. Nomination au poste de préposé(e) à l'évaluation
  - 15.2. Avis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le report de la date de dépôt du rôle d'évaluation de L'Isle-Verte
- 16. PACTE RURAL**
  - 16.1. Adoption du plan d'action pour l'année 2014-2015 du 3e Pacte rural (2014-2024)
- 17. PERCEPTION DES CONSTATS D'INFRACTION - COUR MUNICIPALE COMMUNE**
  - 17.1. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er janvier au 30 juin 2014 pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec
  - 17.2. Dépôt du rapport pour la période du 4 décembre 2013 au 30 juin 2014 pour la perception des constats d'infraction - Cour municipale commune
- 18. RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION PAR FIBRE OPTIQUE (INFOROUTE)**
  - 18.1. Remboursement partiel de l'emprunt temporaire pour le réseau de télécommunication par fibre optique
- 19. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES**
  - 19.1. Autorisation de cautionnement en faveur de la SÉMER envers la Fédération canadienne des municipalités
- 20. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PROJET BAS-LAURENTIEN**
  - 20.1. Désignation de représentants de la MRC pour signer les soumissions approuvées par Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent, s.e.n.c., dans le cadre de l'appel d'offres 2013-01 d'Hydro-Québec
  - 20.2. Avis de motion relatif à un règlement d'emprunt concernant la mise de fonds de la MRC dans un ou des parcs éoliens communautaires au Bas-Saint-Laurent ou en Gaspésie (appel d'offres 2013-01 d'Hydro-Québec)
  - 20.3. Engagement des promoteurs participant à l'appel d'offres 2013-01 d'Hydro-Québec concernant le paiement de 5 000 \$ par mégawatt installé
- 21. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 21.1. Autorisation d'assister à une formation Gestion d'un service d'incendie
- 22. AFFAIRES NOUVELLES**
- 23. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 24. CLÔTURE DE LA SÉANCE**



2014-08-300-C

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2014 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2014 soit approuvé en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Un citoyen demande si la MRC pourrait être blâmée par rapport à l'incendie de la Résidence du Havre de L'Isle-Verte, si la MRC prévoit utiliser le local libéré au rez-de-chaussée pour améliorer le service aux personnes handicapées et si des travaux de réaménagement prévus dans la préfecture vont se faire.

**5. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

**5.1. Enerfin Québec inc.**

Monsieur Mathieu Roux, développement de projets, informe la MRC, que l'entreprise est dans l'impossibilité de remplir certaines des conditions requises par l'Alliance Éoliennes de l'Est dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2013-01. Donc, Enerfin a pris la décision de ne pas présenter d'offre conjointe à Hydro-Québec en septembre.

**5.2. Municipalité de Notre-Dame-du-Portage**

Monsieur Louis Breton, directeur général, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle la municipalité demande la tenue d'audiences du BAPE spécifiquement sur l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada.

**5.3. Ministère des Transports**

Madame Chantal Marchand, chef du Service des politiques de sécurité, informe la MRC qu'à la suite de l'examen du règlement numéro 202-14 modifiant le règlement régissant les heures de circulation de véhicules hors route sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, le Ministère n'a pas recommandé au Ministre l'exercice de son pouvoir de désaveu. En conséquence, conformément à la loi, ce règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption.

**5.4. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre, informe la MRC que le règlement numéro 200-14 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire relatif à la construction d'éoliennes sur le territoire de la MRC est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

**6. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

**6.1. Autorisation de virements budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

2014-08-301-C



**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Coordination sécurité incendie :

De : Salaires	(02.22000.160)	250 \$
Services professionnels	(02.22000.419)	75 \$
À : Entretien véhicule incendie	(02.22000.525)	325 \$

Prévention sécurité incendie :

De : Salaires	(02.22200.160)	1 300 \$
Services professionnels	(02.22200.419)	400 \$
À : Entretien véhicule incendie	(02.22200.525)	1700 \$

Aménagement :

De : Services professionnels	(02.61000.419)	2 000 \$
À : Frais de congrès-colloque	(02.61000.315)	2 000 \$

COSMOSS :

De : Subvention de la CRÉ	(01.38159.115)	32 104 \$
Autres revenus	(01.27900.115)	14 476 \$
À : Salaire	(02.59200.140)	33 750 \$
Avantages sociaux	(02.59200.200)	4 725 \$
Frais de déplacement	(02.59200.310)	375 \$
Frais de réunion	(02.59200.312)	188 \$
Congrès-colloque	(02.59200.315)	188 \$
Communications	(02.59200.330)	218 \$
Publicité	(02.59200.340)	188 \$
Frais de gestion	(02.59200.414)	2 411 \$
Frais de secrétariat	(02.59200.419)	1 650 \$
Services informatiques	(02.59200.419)	788 \$
Services de formation	(02.59200.454)	187 \$
Location espace de bureau	(02.59200.511)	1 350 \$
Location de salle	(02.59200.511)	187 \$
Fournitures de bureau	(02.59200.670)	375 \$

Développement de la petite enfance :

De : Dépl., garde, compensation	(02.59500.311)	1 160 \$
Aide financière Avenir Enfants	(01.27900.117)	39 633 \$
À : Salaire animation	(02.59500.140)	1 160 \$
Salaire	(02.59400.140)	21 250 \$
Avantages sociaux	(02.59400.200)	3 625 \$
Frais de déplacement	(02.59400.310)	750 \$
Services de formation	(02.59400.454)	250 \$
Dépenses de communication	(02.59400.330)	175 \$
Publicité et information	(02.59400.340)	100 \$
Frais d'administration	(02.59400.414)	1 537 \$
Services prof. informatique	(02.59400.414)	250 \$
Location espace MRC	(02.59400.511)	600 \$
Location salle extérieur	(02.59400.511)	125 \$
Fournitures de bureau	(02.59400.670)	250 \$
Frais de déplacement	(02.59500.310)	750 \$
Dépl., garde, compensation	(02.59500.311)	2 950 \$
Honoraires professionnels	(02.59500.419)	2 890 \$
Frais d'évaluation	(02.59500.419)	2 231 \$
Fournitures (actions)	(02.59500.670)	1 900 \$

Saines habitudes de vie :

De : Aide financière Québec en forme	(01.38159.141)	57 500 \$
À : Salaire	(02.59000.140)	24 500 \$
Avantages sociaux	(02.59000.200)	5 050 \$
Frais de déplacement	(02.59000.310)	1 750 \$
Frais de représentation	(02.59000.313)	275 \$
Communications	(02.59000.330)	250 \$



Frais de gestion	(02.59000.414)	3 000 \$
Services prof. informatique	(02.59000.414)	400 \$
Frais de secrétariat	(02.59000.419)	1 250 \$
Honoraires professionnels	(02.59000.419)	500 \$
Services de formation	(02.59000.454)	250 \$
Fournitures de bureau	(02.59000.670)	1 250 \$
Ameublement et équipement	(23.06114.726)	250 \$
Publicité et information	(02.59100.340)	3 500 \$
Services professionnels	(02.59100.419)	10 050 \$
Fournitures de bureau	(02.59100.670)	2 125 \$
Fournitures autres (denrées)	(02.59100.690)	3 100 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2014-08-302-C

**6.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07**

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé  
appuyé par le conseiller Renald Côté  
et résolu :

**QUE** les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 46,29 \$ soient approuvées et ratifiées;

**QU'**une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2014-08-303-C

**6.3. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services**

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 10 320,24 \$;

**QU'**une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2014-08-304-C

**6.4. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris  
et résolu :

**QUE** la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	399 567,79 \$
Total des comptes à payer :	<u>105 376,29 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>504 944,08 \$</u>

**QU'**une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;



**QUE** monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)**

**7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Aucun sujet n'est discuté.

**8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités**

Aucun avis n'est demandé.

**8.2. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités**

Aucun avis n'est demandé.

**8.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole**

**8.3.1. Demande d'appui de la municipalité de L'Isle-Verte pour l'implantation future d'un commerce (camping) en zone agricole provinciale**

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de L'Isle-Verte a adopté à la séance du 9 juin 2014 la résolution numéro 14.06.6.1 qui demande à la MRC de Rivière-du-Loup son appui pour un projet de camping situé en bordure du périmètre d'urbanisation, en zone agricole provinciale;

**ATTENDU** que la municipalité avait auparavant proposé à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) qu'elle accorde une autorisation pour un usage non agricole en zone agricole provinciale et que cette dernière a refusé, prétextant qu'il s'agit plutôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale;

**ATTENDU** que dans le cadre institutionnel en matière d'aménagement du territoire en vigueur au Québec, ce projet s'insère davantage dans une logique d'autorisation d'un usage non agricole en zone agricole provinciale que dans une logique d'une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale;

**ATTENDU** qu'une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale commande d'obtenir l'appui de la MRC;

**ATTENDU** qu'il est possible pour les commissaires de la CPTAQ de transformer une demande d'exclusion en une demande d'autorisation pour un usage non agricole en zone agricole provinciale;

**ATTENDU** que lors de la rencontre du 14 mai 2014, les membres du comité consultatif agricole de la MRC se sont montrés favorables à ce projet;

**ATTENDU** que lors de la rencontre du 28 mai 2014, les membres du comité d'aménagement de la MRC se sont montrés favorables à ce projet;

2014-08-305-C



**ATTENDU** que ce projet de camping est intéressant pour le dynamisme économique du cœur villageois de L'Isle-Verte;

**ATTENDU** que ce projet intègre la dimension agricole en proposant aux visiteurs l'accès à une mini-ferme et la vente de fruits et légumes frais;

**ATTENDU** que les terrains visés par la demande sont situés à proximité du quai pour accéder à la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

**ATTENDU** que l'ouverture prochaine du prolongement de l'autoroute 20 à la hauteur de L'Isle-Verte va entraîner une baisse marquée de l'achalandage sur la route 132 et que plusieurs commerces risquent d'en souffrir;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) indique à la CPTAQ qu'il est favorable à la demande de la municipalité de L'Isle-Verte visant à obtenir une autorisation d'un usage non agricole en zone agricole provinciale. Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :
  - ce projet est conforme au schéma d'aménagement et de développement en vigueur;
  - ce projet s'inscrit dans les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé adopté le 3 octobre 2013, mais qui n'est pas encore en vigueur;
  - ce projet a peu d'impact sur les activités agricoles situées à proximité;
  - ce projet ne contrevient pas aux dispositions contenues dans le Règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07 qui vise à favoriser le développement durable des activités agricoles en zone agricole provinciale, tout en assurant une cohabitation harmonieuse avec les usages non agricoles;
  - ce projet permet de lutter contre la dévitalisation de cette communauté;
  - en tenant compte de l'ensemble des caractéristiques qu'impose la localisation de ce commerce, il n'existe pas dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de L'Isle-Verte d'endroit approprié pour une telle implantation;
- 2) mandate le service de l'aménagement de la MRC à fournir à la CPTAQ toutes les informations complémentaires relevant de sa compétence pour compléter le dossier s'il y a lieu.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2014-08-306-C

**8.4. Autorisation de participation au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec du 8 au 10 octobre 2014 à Saguenay**

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :





**QUE** ce conseil autorise monsieur Mathieu Gagné, aménagiste du territoire, à assister au colloque régional annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui aura lieu du 8 au 10 octobre prochain à Saguenay;

**QUE** les frais d'inscription au coût de 395 \$ plus les taxes et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « aménagement »;

**QUE** le temps consacré aux activités de ce colloque, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**8.5. Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement visant à modifier le nombre de membres du comité consultatif agricole**

Avis de motion est donné par le conseiller Louis-Marie Bastille qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour adoption un règlement qui vise à modifier le règlement constituant le comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, afin que la représentation soit dorénavant la suivante : 3 membres de l'UPA, 2 membres du conseil de la MRC et 1 citoyen.

**9. GESTION DES COURS D'EAU ET DES BASSINS VERSANTS**

*Le conseiller Philippe Dionne se retire des délibérations et quitte son siège étant en conflit d'intérêt.*

2014-08-307-C

**9.1. Autorisation de procéder à des travaux d'entretien sur le cours d'eau Beaulieu et la branche Guay à Cacouna**

**ATTENDU** la demande d'entretien du cours d'eau Beaulieu et de la branche Guay, à Cacouna, transmise au coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement;

**ATTENDU** qu'avant la réalisation de tout projet d'entretien, il est obligatoire que :

- la nécessité de l'intervention soit confirmée par le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement;
- les plans et devis existants du cours d'eau soient jugés valides et puissent être réutilisés pour les travaux d'entretien;
- un *Avis préalable à la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole* soit adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC);
- une entente de répartition des coûts des travaux soit signée entre les propriétaires concernés;
- une entente relative à la protection de la bande riveraine soit signée par les propriétaires concernés;

**ATTENDU** qu'un *Avis de fin des travaux* doit être transmis au MDDELCC au plus tard 60 jours avant la fin des travaux;

**ATTENDU** que les coûts totaux des travaux seront facturés aux municipalités concernées sous forme de quotes-parts et incluront des frais administratifs de 10 % et que la municipalité aura la responsabilité de facturer les propriétaires concernés selon l'entente prise;

**EN CONSÉQUENCE,**



il est proposé par la conseillère Claire Bérubé  
appuyé par le conseiller Michel Nadeau  
et résolu :

**QUE** ce conseil, conditionnellement à l'atteinte des exigences mentionnées dans cette résolution :

- 1) autorise la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Beaulieu et de la branche Guay;
- 2) autorise le service de l'aménagement du territoire de la MRC, et le cas échéant le directeur général, à faire toutes les démarches inscrites à l'Annexe E de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC;
- 3) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de gré à gré avec un entrepreneur local pour ces travaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**9.2. Sélection d'une soumission pour les travaux d'entretien sur le cours d'eau Beaulieu et la branche Guay à Cacouna**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**9.3. Sélection d'une soumission pour les travaux de réfection du système d'évacuation de l'aboiteau du Portage à Notre-Dame-du-Portage**

**ATTENDU** que la résolution numéro 2013-04-175-C autorisait la réalisation de travaux d'aménagement sur le cours d'eau Aboiteau du Portage à Notre-Dame-du-Portage;

**ATTENDU** le certificat d'autorisation numéro 7430-01-01-0222100 émis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la MRC de Kamouraska, qui encadre les travaux en lien avec les aboiteaux, notamment l'entretien du canal intérieur, le rehaussement de la digue et le remplacement des dispositifs d'évacuation;

**ATTENDU** l'Entente concernant les autorisations et la gestion des travaux sur les aboiteaux inter-MRC intervenue avec la MRC de Kamouraska le 29 mars 2012;

**ATTENDU** qu'en raison des coûts estimés à moins de 25 000 \$ pour ces travaux, le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement a demandé un prix à un entrepreneur local intéressé et expérimenté dans ce type de travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Léopold Fraser  
appuyé par le conseiller Gilles Couture  
et résolu :

**QUE** ce conseil accepte la soumission d'André Gagnon de Kamouraska pour la réalisation des travaux de remplacement du tuyau du système d'évacuation de l'aboiteau du Portage à Notre-Dame-du-Portage, au tarif de 3 278 \$ pour un forfait clé en main;

**QUE** ce conseil se réserve le droit de ne pas octroyer de contrat pour ces travaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2014-08-308-C



2014-08-309-C

9.4. **Sélection d'une soumission pour les travaux d'entretien des branches 8 et 9 du cours d'eau Petite rivière à Saint-Épiphanie**

**ATTENDU** que la résolution numéro 2013-04-174-C autorisait la réalisation de travaux d'entretien sur les branches 8 et 9 du cours d'eau Petite rivière à Saint-Épiphanie;

**ATTENDU** qu'en raison des coûts estimés à moins de 25 000 \$ pour ces travaux, le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement a demandé un prix à un entrepreneur local intéressé;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

**QUE** ce conseil accepte la soumission de Entreprise Camille Dumont pour la réalisation des travaux d'entretien des branches 8 et 9 du cours d'eau Petite rivière, à Saint-Épiphanie, aux tarifs de 114 \$ l'heure et de 25 \$ la tonne pour l'enrochement;

**QUE** ce conseil se réserve le droit de ne pas octroyer de contrat pour ces travaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2014-08-310-C

9.5. **Sélection d'une soumission pour les travaux d'entretien de la branche Ruisseau blanc du cours d'eau du Ruisseau noir à Saint-Arsène**

**ATTENDU** que la résolution numéro 2013-04-174-C autorisait la réalisation de travaux d'entretien sur la branche Ruisseau blanc du cours d'eau Ruisseau noir à Saint-Arsène;

**ATTENDU** qu'en raison des coûts estimés à moins de 25 000 \$ pour ces travaux, le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement a demandé un prix à un entrepreneur local intéressé;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Renald Côté appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

**QUE** ce conseil accepte la soumission de Excavation Yvan Lévesque pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche Ruisseau blanc du cours d'eau Ruisseau noir, à Saint-Arsène, au tarif de 120 \$ l'heure;

**QUE** ce conseil se réserve le droit de ne pas octroyer de contrat pour ces travaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

*Le conseiller Philippe Dionne reprend son siège.*

2014-08-311-C

9.6. **Délivrance de permis d'intervention dans les cours d'eau de classe A**

**ATTENDU** que le règlement numéro 166-08 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que les travaux d'entretien et de stabilisation mécanique de talus, ainsi que les travaux d'aménagement, effectués par toute autre personne physique ou morale dans les cours d'eau de classe A, doivent être décrétés par une résolution du conseil de la MRC;



**ATTENDU** que Ferme de la Plaine Holstein inc. a subi une forte érosion de ses terres aux abords de la rivière Verte au printemps 2014;

**ATTENDU** que Ferme de la Plaine Holstein inc. envisage de procéder à la stabilisation mécanique d'une rive, en collaboration avec Groupe Pousse-Vert et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron  
appuyé par la conseillère Claire Bérubé  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) décrète les travaux de stabilisation mécanique de la rive de la propriété de Ferme de la Plaine Holstein inc., sur le lot 411 du 2e rang à L'Isle-Verte;
- 2) autorise l'émission des permis d'intervention pour les travaux cités au paragraphe précédent lorsqu'une demande de permis d'intervention conforme audit règlement sera soumise au coordonnateur à la gestion des cours d'eau.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**10. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES**

2014-08-312-C

**10.1. Rapport sur les droits réclamés auprès des exploitants de carrières et sablières entre le 1er janvier et le 31 mai 2014 et distribution éventuelle des sommes à percevoir**

**ATTENDU** le règlement numéro 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**ATTENDU** l'entente intermunicipale relative à l'administration du régime de perception d'un droit auprès des exploitants de carrière ou de sablière;

**ATTENDU** la résolution numéro 2012-11-494-C qui prolonge l'entente relative au partage des droits perçus auprès de l'exploitant d'une sablière située à Saint-Antonin avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

**ATTENDU** la résolution numéro 2012-03-132-C qui encadre le réajustement des frais d'administration pour se conformer au règlement numéro 164-08;

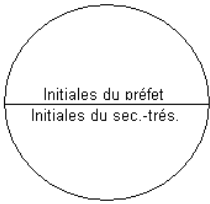
**ATTENDU** qu'une somme totale de 50 720,91 \$ a été réclamée aux exploitants par la MRC ou par les municipalités locales signataires de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris  
appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du rapport biannuel du 1er janvier au 31 mai 2014 qui lui a été remis au sujet de la somme de 50 720,91 \$ réclamée aux exploitants de carrières et sablières, selon les déclarations reçues en date du 1er juillet 2014, et de sa répartition auprès des municipalités locales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**



2014-08-313-C

## 11. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### 11.1. Autorisation de signature d'un contrat de travail pour un animateur pour la mobilisation des parents, comité Harmonisation des services moins 9 mois/5 ans

**ATTENDU** que le comité Harmonisation des services moins 9 mois/ 5 ans de la MRC de Rivière-du-Loup (le comité) a déposé un 3<sup>e</sup> plan d'action annuel auprès d'Avenir d'enfants pour obtenir un soutien financier et que ce plan a été accepté pour fins de financement;

**ATTENDU** que la mise en œuvre de ce plan requiert une personne pour animer le processus de mobilisation des parents dans le cadre d'une recherche-action intitulée « La Voix des parents »;

**ATTENDU** que la MRC agit comme fiduciaire des fonds octroyés par Avenir d'enfants et comme employeur des ressources humaines en lien avec les activités du comité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Vincent More appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, le renouvellement du contrat de travail avec monsieur Justin Labrie selon les conditions de travail recommandées par le comité Harmonisation des services moins 9 mois/5 ans pour un mandat estimé à 200 heures réparties sur 52 semaines, se terminant le 30 juin 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

## 12. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTES POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC

### 12.1. Nomination de membres au sein du comité d'analyse du Pacte rural

**ATTENDU** la résolution numéro 2014-01-038-C par laquelle ce conseil nommait les représentants au sein du comité du Pacte rural pour l'année 2014 pour la Politique nationale de la ruralité (2007-2014);

**ATTENDU** le renouvellement le 1<sup>er</sup> avril 2014 de la Politique nationale de la ruralité pour les années 2014-2024;

**ATTENDU** que le mandat de madame Chantal Ouellet au comité se terminait le 31 mars 2014;

**ATTENDU** la pertinence que le volet « jeunesse » soit représenté au comité du Pacte rural pour la politique 2014-2024;

**ATTENDU** que madame Anais Giroux-Bertrand de la Corporation de développement communautaire « CDC » du KRTB est intéressée à siéger au comité du Pacte rural pour remplacer madame Chantal Ouellet;

**ATTENDU** que madame Nathalie Bernier est intéressée à siéger au comité du Pacte rural pour y représenter le volet « jeunesse », étant déjà impliquée dans le milieu notamment au niveau touristique et agricole;

**ATTENDU** que les autres membres du comité, nommés dans la résolution numéro 2014-01-038-C demeurent en poste jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015;

2014-08-314-C



## **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

**QUE** ce conseil nomme mesdames Anaïs Giroux-Bertrand et Nathalie Bernier à titre de membres du comité du Pacte rural, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

## **13. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**

2014-08-315-C

### **13.1. Nomination des représentants et mandataires de la MRC au sein de la SÉMER**

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup est actionnaire de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. (SÉMER);

**ATTENDU** qu'à la suite des dernières modifications apportées aux règlements généraux de la SÉMER, il est opportun pour la MRC de Rivière-du-Loup de nommer ses représentants au conseil d'administration et aux assemblées annuelles, spéciales ou extraordinaires de la SÉMER pour y siéger à titre d'administrateurs de la SÉMER et agir à titre de mandataires de la MRC lors des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires d'actionnaires de la SÉMER et y exercer au nom de la MRC, lorsque nécessaire, le droit de vote attaché aux actions que celle-ci détient dans le capital-actions de la SÉMER;

## **EN CONSÉQUENCE,**

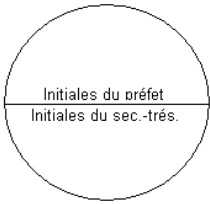
il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) désigne le préfet de la MRC, le conseiller Yvon Caron et la conseillère Ghislaine Daris, à titre de représentants de la MRC au conseil d'administration de la SÉMER et de mandataires de la MRC de Rivière-du-Loup avec mandat d'exercer pour et au nom de la MRC de Rivière-du-Loup le droit de vote attaché aux actions votantes que cette dernière détient dans le capital-actions de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. (SÉMER) lors de toutes les réunions du conseil d'administration de la SÉMER et de toutes les assemblées générales d'actionnaires de cette dernière incluant toute assemblée annuelle, spéciale ou extraordinaire de même que leurs ajournements;
- 2) autorise le préfet de la MRC, le conseiller Yvon Caron et la conseillère Ghislaine Daris, à titre de mandataire de la MRC de Rivière-du-Loup, à signer, pour et au nom de cette dernière, toute résolution écrite devant tenir lieu de réunion du conseil d'administration ou d'assemblée générale des actionnaires de la SÉMER;

**QUE** la présente résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 2012-06-309-C du 21 juin 2012 et la résolution numéro 2008-392-C du 26 novembre 2008, sur le même sujet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**



2014-08-316-C

**14. RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 17 JUILLET 2014**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 17 juillet 2014 a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Vincent More appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

**QUE** ce conseil ratifie les décisions prises par le comité administratif lors de la séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2014;

**QU'**il soit précisé que ce conseil fait sienne la résolution numéro 2014-07-039-A par laquelle le comité administratif de la MRC reconnaît et appuie le projet éolien communautaire Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin de la compagnie Invernergy.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)**

**15. ÉVALUATION MUNICIPALE**

2014-08-317-C

**15.1. Nomination au poste de préposé(e) à l'évaluation**

**ATTENDU** la résolution numéro 2014-07-042-A autorisant l'ouverture d'un poste régulier à temps partiel d'environ 28 heures par semaine de préposé(e) à l'évaluation au service de l'évaluation municipale de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** qu'un processus de sélection des candidatures a été réalisé pour combler ce poste et que le comité de sélection et la direction ont soumis leurs recommandations notamment concernant l'échelon salarial qui sera accordé au candidat retenu en fonction de sa compétence (formation et expérience);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil nomme madame Cyntia Castonguay afin de combler le poste de préposé (e) à l'évaluation aux conditions suivantes :

- statut : personne salariée à temps partiel d'environ 28 heures par semaine en période de probation devenant salarié régulier après 6 mois;
- classe 1 selon la convention collective en vigueur;

**QUE** les modalités d'entrée en fonction soient déléguées à l'adjointe à la direction;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**



2014-08-318-C

15.2. **Avis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le report de la date de dépôt du rôle d'évaluation de L'Isle-Verte**

**ATTENDU** que l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale permet de reporter le dépôt d'un rôle d'évaluation;

**ATTENDU** que les travaux de confection du rôle d'évaluation de la municipalité de L'Isle-Verte ont été retardés pour cause de manque ponctuel de ressources humaines chez Servitech;

**ATTENDU** que ledit rôle ne pourra être déposé pour le 15 septembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris  
et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le prolongement du délai pour le dépôt du rôle d'évaluation de la municipalité de L'Isle-Verte, et ce, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2014;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

16. **PACTE RURAL**

2014-08-319-C

16.1. **Adoption du plan d'action pour l'année 2014-2015 du 3<sup>e</sup> Pacte rural (2014-2024)**

Le plan d'action pour la 1<sup>re</sup> année (2014-2015) du 3<sup>e</sup> Pacte rural (2014-2024) a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris  
appuyé par le conseiller Vincent More  
et résolu :

**QUE** ce conseil adopte le plan d'action annuel 2014-2015 du 3<sup>e</sup> Pacte rural (2014-2024) tel que déposé;

**QU'**une copie soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

17. **PERCEPTION DES CONSTATS D'INFRACTION - COUR MUNICIPALE COMMUNE**

2014-08-320-C

17.1. **Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014 pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec**

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, entente avec la MRC - Cour du Québec a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé  
appuyé par le conseiller Philippe Dionne  
et résolu :





2014-08-321-C

**QUE** ce conseil prend acte du rapport semestriel pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

17.2. **Dépôt du rapport pour la période du 4 décembre 2013 au 30 juin 2014 pour la perception des constats d'infraction - Cour municipale commune**

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, Cour municipale commune a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du rapport pour la perception des constats d'infraction, Cour municipale commune pour la période du 4 décembre 2013 au 30 juin 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

18. **RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION PAR FIBRE OPTIQUE (INFOROUTE)**

2014-08-322-C

18.1. **Remboursement partiel de l'emprunt temporaire pour le réseau de télécommunication par fibre optique**

**ATTENDU** l'emprunt temporaire, dont le solde est de 100 779,79 \$ au 31 juillet 2014, contracté avec le Centre financier aux entreprises (CFE) Desjardins du Bas-Saint-Laurent pour la construction d'un réseau de télécommunications à large bande passante (projet Inforoute Bas-Saint-Laurent);

**ATTENDU** le remboursement annuel (capital et intérêts) de 42 809 \$ à recevoir vers le 1<sup>er</sup> septembre 2014 du gouvernement du Québec en vertu du programme Villages branchés qu'il serait avantageux d'appliquer partiellement au solde de cet emprunt;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

**QUE** ce conseil autorise la direction générale à verser la somme maximale de 41 500 \$ applicable au solde de cet emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

19. **TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES**

2014-08-323-C

19.1. **Autorisation de cautionnement en faveur de la SÉMER envers la Fédération canadienne des municipalités**

**ATTENDU** la résolution numéro 2012-02-094-C du 16 février 2012, par laquelle le conseil demandait au ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution en faveur de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. « SÉMER », pour un montant de 3 750 000 \$ remboursable sur une période maximale de 20 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de la Fédération canadienne des municipalités « FCM » déjà, produite avec ladite résolution;



**ATTENDU** que le total du prêt avec la « FCM » est de 7 500 000 \$, la « FCM » exige que la MRC se rende caution pour la moitié, soit 3 750 000 \$, l'autre moitié devant être assumée par la Ville de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (L.R.Q., c. S-25.01) limite le pouvoir d'un organisme municipal de se porter caution à l'égard d'engagements d'une société d'économie mixte à la valeur du capital-actions de la société que cet organisme a payé;

**ATTENDU** la résolution numéro 2013-02-104-C, du 21 février 2013, par laquelle la MRC s'adressait à l'Assemblée nationale du Québec afin d'obtenir, par une loi privée, le pouvoir de se rendre caution des engagements de la SÉMER pour toute valeur excédant celle de son capital-actions payé;

**ATTENDU** que la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup constituent le fondateur municipal de la « SÉMER »;

**ATTENDU** l'adoption de la *Loi concernant la possibilité, pour le fondateur municipal, de se rendre caution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.* (L.Q., 2013, c. 38, PL : 208) qui permet au fondateur municipal de se porter caution de l'ensemble de l'emprunt de 7 500 000 \$ malgré les dispositions de l'article 48 de la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (L.R.Q., c. S-25-01);

**ATTENDU** que ladite loi prévoit également que toute personne qui exploite une entreprise dans le secteur privé et qui est un cofondateur de la SÉMER doit fournir, au bénéfice de l'ensemble qui est le fondateur municipal de celle-ci, un cautionnement, d'un montant proportionnel à sa part dans le capital-actions de la société, émis par un assureur détenant un permis conforme aux lois en vigueur au Québec, et ce, pour garantir le remboursement du cautionnement contracté par l'ensemble qui est le fondateur municipal en vertu de la convention avec la « FCM »;

**ATTENDU** que L'Unique assurances générales inc. a produit ledit cautionnement au montant de 1 500 000 \$ demandé par Terix-Envirogaz inc. et représentant la part de 20 % de son capital-actions et dont les bénéficiaires sont la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que la MRC peut maintenant se rendre caution de la « SÉMER » à la hauteur de 3 750 000 \$ conformément à la *Loi concernant la possibilité, pour le fondateur municipal, de se rendre caution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.* (L.Q., 2013, c. 38, PL : 208);

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
appuyé par le conseiller Gilles Couture  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) se porte caution en faveur de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. « SÉMER » d'un montant de 3 750 000 \$ remboursable sur une période maximale de 20 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de la Fédération canadienne des municipalités « FCM » déjà produit avec la résolution 2012-02-094-C du 16 février 2012, de ce conseil;



- 2) demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;
- 3) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, l'acte de cautionnement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

## **20. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PROJET BAS-LAURENTIEN**

2014-08-324-C

### **20.1. Désignation de représentants de la MRC pour signer les soumissions approuvées par Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent, s.e.n.c., dans le cadre de l'appel d'offres 2013-01 d'Hydro-Québec**

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a adopté le 6 novembre 2013 un décret portant le numéro 1149-2013 (le Décret) et visant l'acquisition d'énergie éolienne provenant d'un bloc de 450 mégawatts (MW) qui seront générés par des projets communautaires, pour lesquels Hydro-Québec Distribution (HQD) a lancé l'Appel d'offres A/O 2013-01 le 18 décembre 2013;

**ATTENDU** que les municipalités régionales de comté de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata, des Basques, de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie, ainsi que la Première nation Malécite de Viger (PNMV), ont décidé de se regrouper en tant que partenaires du milieu local au sein d'une société en nom collectif appelée « ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT, S.E.N.C. » (la Société) créée le 6 juin 2014 afin d'investir collectivement dans un ou des projet(s) de parc(s) éolien(s) régional(aux) sur le territoire des MRC du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU** qu'un contrat de co-entreprise a été conclu, le 21 juillet 2014, avec la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (la Régie) en vue d'investir conjointement dans des projets situés sur le territoire des deux régions administratives, soit le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie;

**ATTENDU** qu'il est prévu que la Société et la Régie s'associeront avec un ou des partenaires privés à être ultérieurement choisi(s) par HQD, en tant que commanditaires dans une société en commandite, qui verra à faire construire et opérer par un commandité le ou les parcs éoliens communautaires projetés;

**ATTENDU** que le Décret exige, comme condition d'admissibilité à l'appel d'offres, que toute soumission déposée par un promoteur privé soit signée par un représentant du milieu local;

**ATTENDU** que, selon le Décret, tous les Associés dans la Société sont reconnus comme des constituants du milieu local, alors que la Société elle-même ne l'est pas;

**ATTENDU** qu'il est donc nécessaire que la MRC désigne directement des représentants investis du mandat et des pouvoirs nécessaires pour signer en temps utile, c'est-à-dire lorsque requis par l'Assemblée des Associés ou le Président de la Société en nom collectif, toute soumission préparée par un promoteur privé auquel la Société a accepté de s'associer en vue d'un dépôt à HQD;

### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Renald Côté appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil :



- 1) autorise le préfet Michel Lagacé, à titre de mandataire de la MRC, à signer pour et au nom de la MRC, lorsque requis par l'assemblée des Associés d'ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT S.E.N.C., toute soumission approuvée par résolution spéciale de cette Société et devant être déposée auprès de HQD avec toute autre personne impliquée, dans le cadre de l'Appel d'offres;
- 2) désigne le conseiller Gaétan Gamache pour le représenter à titre de substitut, dans l'éventualité où son représentant désigné serait dans l'impossibilité de signer les dites soumissions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**20.2. Avis de motion relatif à un règlement d'emprunt concernant la mise de fonds de la MRC dans un ou des parcs éoliens communautaires au Bas-Saint-Laurent ou en Gaspésie (appel d'offres 2013-01 d'Hydro-Québec)**

Avis de motion est donné par le conseiller Yvon Caron qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt concernant la mise de fonds de la MRC dans un ou des parcs éoliens communautaires au Bas-Saint-Laurent ou en Gaspésie (appel d'offres 2013-01 d'Hydro-Québec).

2014-08-325-C

**20.3. Engagement des promoteurs participant à l'appel d'offres 2013-01 d'Hydro-Québec concernant le paiement de 5 000 \$ par mégawatt installé**

**ATTENDU** que les résolutions numéros 2014-06-277-C, 2014-06-278-C, 2014-06-279-C, 2014-06-280-C et 2014-07-039-A reconnaissant divers projets éoliens communautaires de promoteurs participant à l'appel d'offres d'Hydro-Québec 2013-01 mentionnaient que cette reconnaissance est conditionnelle à ce qu'une redevance territoriale annuelle de 5 000 \$ par mégawatt installée soit versé à la MRC et qu'un protocole d'entente soit signé à cet égard;

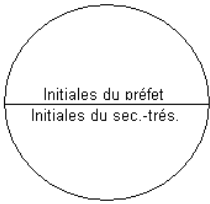
**ATTENDU** que l'entente de participation à être signée par lesdits promoteurs avec ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT s.e.n.c. et la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE (les Partenaires) prévoit que pour chacun des projets retenus par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres, les Partenaires s'engagent à ce que la société de projet à être créée verse à chacune des MRC où sont construites les éoliennes de ce projet, un paiement ferme annuel de 5 000 \$ par mégawatt installé, et ce, pendant toute la durée du contrat d'approvisionnement en électricité;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à confirmer par lettre aux promoteurs concernés par les résolutions citées au préambule, que la MRC de Rivière-du-Loup se déclare satisfaite à l'effet que l'exigence sur les paiements fermes de 5 000 \$ par mégawatt de l'article 2.2.4 du document d'appel d'offres est rencontrée par la signature de l'entente de participation ci-haut mentionnée et qu'aucun protocole d'entente n'est requis d'être signé avec la MRC étant donné l'engagement qui est inscrit dans cette entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**



2014-08-326-C

## **21. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

### **21.1. Autorisation d'assister à une formation Gestion d'un service d'incendie**

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

**QUE** ce conseil autorise monsieur Christian Chénard-Guay, coordonnateur à la sécurité incendie et chef de la prévention, à participer à une formation Gestion d'un service incendie qui se tiendra les 6, 7, 20 et 21 septembre et 4, 5, 25 et 26 octobre 2014 à Québec;

**QUE** les frais d'inscription au coût de 273 \$ plus les frais d'organisation de la formation et les dépenses inhérentes à ce déplacement soit le transport en commun Rivière-du-Loup-Québec, sur présentation d'états et de pièces justificatives (incluant une preuve de réussite de la formation), soient payés à même le budget de la fonction « gestion des services de sécurité incendie »;

**QUE** le temps consacré aux activités même de cette formation et le temps de déplacement ne soit pas rémunéré.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

## **22. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

## **23. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen demande des informations sur le dépôt des soumissions des projets éoliens communautaires bas-laurentiens.

Un autre citoyen veut connaître le montant relatif au règlement d'emprunt, annoncé par avis de motion, sur la mise de fonds de la MRC sur ces projets éoliens, questionne le préfet sur le nombre de maisons à vendre sur le territoire et demande des précisions sur la correspondance déposée (règlement sur les heures de circulation des véhicules hors route et RCI sur la construction d'éoliennes) et sur les coûts de modification de la réglementation locale concernant les éoliennes domestiques.

2014-08-327-C

## **24. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 38, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

*Michel Lagacé*

Michel Lagacé, préfet

*Raymond Duval*

Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier